

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL  
D'ÉLECTRIFICATION  
ET D'ÉQUIPEMENT RURAL

—

## Extrait du registre des délibérations du Comité syndical

Réunion du lundi 3 avril 2023

Date de convocation : 28 mars 2023	Nombre de membres { présents : 46 absents : 37
Nombre de membres en exercice : 83	
Date de publication : 14 avril 2023	

Décision ADOPTÉE : { Voix POUR : 46  
Voix CONTRE : 0 – Délibération n° C2023-20  
Abstentions, blancs ou nuls : 0

**OBJET : Utilisation de la marque « territoire d'énergie »**

L'an DEUX MIL VINGT-TROIS, le TROIS du mois d'AVRIL, lundi à 10 heures 33 minutes, les membres du Comité du SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉLECTRIFICATION ET D'ÉQUIPEMENT RURAL DE LA CHARENTE-MARITIME se sont réunis à Saintes, au complexe Saintes Vegas, sous la présidence de monsieur François BRODZIAK, Président, suite à une convocation du 28 mars 2023.

ÉTAIENT PRÉSENTS : 46 délégués, formant la majorité des 83 membres en exercice

Mme ADOLPHE Mariette, déléguée de la commune de SAUJON  
M. BERTRAND Marc, délégué du canton de Pons  
M. BOURSIER Daniel, délégué du canton de Marans  
M. BRODZIAK François, délégué du canton des Trois Monts  
M. CABRI Christophe, délégué du canton de Jonzac  
M. COUVRAT-DESERVIGNES Alexandre, suppléant de M. CADOT Matthieu, délégué du canton de Saint-Jean-d'Angély  
M. CAUSSIN Jean-Pierre, délégué du canton de Matha  
M. COULON Thierry, délégué de la commune de CHÂTELAILLON-PLAGE  
M. CROUZET Jacques, délégué du canton de Thénac  
M. DAUGY Emmanuel, délégué du canton de La Tremblade  
M. DAVIAUD Alain, délégué du canton de Thénac  
M. BOUCARD Dominique, suppléant de M. DE BLEECKER Hervé, délégué de la commune de PUILBOREAU  
Mme FALCONNET Marie-Line, déléguée du canton de Matha  
M. FOURRÉ Jean-Luc, délégué du canton de Chaniers  
M. GAILLOT Bruno, délégué du canton de l'Île d'Oléron  
M. GARDELLE Jérôme, délégué du canton de Thénac  
M. GARRAUD Patrick, délégué du canton de Saint-Porchaire  
M. GEOFFROY Pierre, délégué du canton de Saint-Jean-d'Angély  
M. GOUSSARD Jean-Paul, délégué du canton de l'Île de Ré  
M. JOURDAIN Serge, délégué du canton des Trois Monts  
M. KINDER Alain, délégué du canton de Saint-Porchaire  
M. LANNELONGUE Xavier, délégué du canton de La Jarrie  
M. LESAUVAGE Thierry, délégué de la commune de ROCHEFORT  
M. LESPINASSE Sylvain, délégué du canton de Chaniers  
M. LOUX Gilbert, délégué de la commune de ROYAN  
M. LUCAZEAU Christian, délégué du canton de Saintonge Estuaire

Mme LYONNET Marcelle, déléguée du canton de Châtelailon-Plage  
M. GARDEY Sébastien, suppléant de M. MAINDRON Bernard, délégué du canton de Jonzac  
M. MASERO Michel, délégué du canton des Trois Monts  
M. MICHAUD Jacky, délégué du canton de Saint-Porchaire  
M. ORGERON Patrick, délégué de la commune de PÉRIGNY  
M. PETIT Jean-Jacques, délégué du canton de Châtelailon-Plage  
M. PETIT Jean-Marie, délégué de la commune de MARENNES-HIERS-BROUAGE  
M. PICOT Jean-Pierre, délégué du canton de l'Ile de Ré  
M. PROUTEAU Jacky, délégué du canton de Saint-Jean-d'Angély  
M. REMPAULT Michel, délégué du canton de Marennes  
M. ROUYER Denis, délégué du canton de Marennes  
M. TAUNAY Dominique, délégué du canton de Saujon  
M. TERRIEN Joël, délégué de la commune de SAINTES  
M. VACHON Bernard, délégué du canton de Chaniers  
M. RECHT Eric, suppléant de M. VALLÉE Gilles, délégué du canton de Tonnay-Charente  
M. VALLÉE Michel, délégué du canton de Saintonge Estuaire  
M. VENNER Gilles, délégué du canton de Matha  
M. VILATTE Gérard, délégué du canton de Châtelailon-Plage  
Mme VISSAULT Isabelle, déléguée du canton de Lagord  
M. ZÉLIE Roger, délégué du canton de l'Ile de Ré

ÉTAIENT ABSENTS OU EXCUSÉS : 37 délégués.

M. BARATHIEU André, délégué du canton de Tonnay-Charente, excusé  
M. BERTAUD Christophe, délégué de la commune de LA ROCHELLE, excusé  
M. BOUCHET Jean-Pierre, délégué du canton de Pons, excusé  
Mme BRANCHEREAU Christine, déléguée du canton de Saintonge Estuaire, excusée  
M. BRIDIER Patrice, délégué du canton de l'Ile d'Oléron, excusé  
M. BRUNET Elisée, délégué du canton de l'Ile d'Oléron, excusé  
M. BURNET Alain, délégué de la commune de ROCHEFORT  
M. CALMONT Bruno, délégué du canton de Surgères, excusé  
M. CÉNÉRINI Gilles, délégué du canton de La Tremblade, excusé  
M. DAVIET Laurent, délégué de la commune de SAINTES  
M. DELAGE Stéphane, délégué du canton de Marennes  
Mme DEMENÉ Lydie, déléguée du canton de Tonnay-Charente, excusée  
M. DEVOUGE Stéphane, délégué de la commune de VAUX-SUR-MER  
M. DURESSAY Julien, délégué de la commune de ROYAN  
M. FERRET Bruno, délégué du canton de Marans  
M. GARDIEN Maurice, délégué du canton de La Jarrie, excusé  
Mme GATINEAU Sylvie, déléguée du canton de Marans, excusée  
M. GLENEAUD Jacques, délégué du canton de Lagord  
M. GUÉGO Dominique, délégué de la commune de LA ROCHELLE  
M. GUIGNOUARD Philippe, délégué de la commune de LAGORD, excusé  
M. GUILBERT Eric, délégué de la commune de SAINT-PIERRE-D'OLÉRON, excusé  
M. INÈS Richard, délégué du canton de La Jarrie, excusé  
M. JUSTINIEN Rémi, délégué de la commune de TONNAY-CHARENTE  
M. LAMOUREUX Pascal, délégué du canton de Saujon  
M. LANGLAIS Jean-Charles, délégué du canton de Pons  
M. LEDUC Neven, délégué du canton de Surgères, excusé  
M. MARTAIL Alain, délégué de la commune de DOMPIERRE-SUR-MER  
M. MARY Guy, délégué du canton de La Tremblade, excusé  
M. MICHAUD Régis, délégué du canton de Marans  
M. MOUTARDE Jean, délégué de la commune de SAINT-JEAN-D'ANGÉLY, excusé  
M. PELLETIER François, délégué du canton de Surgères, excusé  
M. PETITFILS Franck, délégué du canton de La Jarrie, excusé  
M. PHILBERT Patrick, délégué de la commune de NIEUL-SUR-MER, excusé  
M. ROBIN Patrick, délégué de la commune d'AYTRÉ  
M. ROUSSEAU Jean-Yves, délégué de la commune de SURGÈRES  
Mme SIMON Nathalie, déléguée de la commune de SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE, excusée  
Mme VALLIER Marie-Hélène, déléguée du canton de Jonzac

Monsieur Jean-Luc FOURRÉ, délégué du canton de Chaniers, est élu secrétaire de séance, à l'unanimité.

M. le Président explique que, en mars 2016, la FNCCR a déposé à l'Institut national de la propriété industrielle la marque « territoire d'énergie » qui a vocation à fédérer l'activité des syndicats du domaine de l'énergie en les dotant d'une identité commune :



La marque a été adoptée par le Conseil d'administration de la FNCCR au terme de plusieurs mois de réflexion, avec l'association des adhérents et des services de la FNCCR et la consultation d'un panel de consommateurs.

Le terme « territoire d'énergie » répond à plusieurs exigences initiales :

- facile à mémoriser
- porteur de sens
- porteur de dynamisme par ses termes et par le logo
- graphisme évocateur

La marque est ouverte à tout adhérent de la FNCCR engagé dans la transition énergétique, sous réserve de l'acceptation d'un règlement d'usage et de la signature et de la mise en œuvre d'une charte d'engagement. La charte d'engagement précise notamment que les bénéficiaires du droit d'usage de la marque « territoire d'énergie » s'engagent à prendre au moins 5 initiatives parmi les suivantes :

- entreprendre des démarches de mutualisation avec d'autres AODE au sein de la même région ;
- se rapprocher des EPCI à fiscalité propre sur leur territoire afin de réaliser des actions pour le compte de ces EPCI, notamment dans le cadre de la CCP ;
- se rapprocher de la Région, chef de file en matière énergétique, notamment en vue de conclure des partenariats pour la réalisation et le financement de certaines actions dans ce domaine ;
- contribuer à l'exploitation de gisements d'énergies renouvelables disponibles sur leurs territoires ;
- s'engager en faveur de la mobilité propre ;
- optimiser localement la gestion des flux entre les producteurs d'énergie et les consommateurs, notamment en proposant [à Enedis] la réalisation d'un service local de flexibilité sur des portions du réseau d'électricité ;
- agir en faveur de la rénovation énergétique des bâtiments et de l'éclairage public ;
- agir en faveur de la maîtrise de la consommation d'énergie ;
- participer à des groupements d'achat d'électricité et de gaz ;
- favoriser l'autoconsommation et les boucles locales énergétiques ;
- développer des solutions innovantes pour le pilotage des équipements de services publics.

La marque « territoire d'énergie » peut être utilisée :

- soit pour remplacer le nom du syndicat ;
- soit en l'associant au nom du syndicat.

Elle s'accompagne d'une charte graphique décrivant les modalités de reproduction et d'utilisation de la marque dans différents types de supports (papeterie, véhicules, sites Internet, brochures, bornes de recharge de véhicules électriques...).

M. le Président propose au Comité que le SDEER adopte la marque « territoire d'énergie », déjà utilisée par plus de 50 syndicats d'énergie – dont le SDEER, pour la déclinaison régionale « territoire d'énergie Nouvelle-Aquitaine ».



LE COMITÉ SYNDICAL, APRÈS AVOIR ENTENDU CET EXPOSÉ ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

1 - décide que le SDEER adoptera la marque « territoire d'énergie » et sa déclinaison « territoire d'énergie Charente-Maritime », en complément du nom et du logo du SDEER ;

2 - donne mandat à M. le Président pour signer la charte d'engagement en ce sens, présentée par la FNCCR.

*Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus, tous les membres présents ayant signé le registre.*

*Le Président,  
François BRODZIAK*

*Le Secrétaire de séance,  
Jean-Luc FOURRÉ,  
Vice-président*